



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 juin 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge SOUBIELLE, Maire

Présents : Monsieur Serge SOUBIELLE, Maire,
Mesdames et Messieurs Marie CABRERA, Gérard BIGOURDAN, Georges MENCION, Corine BORDES, Christine AURICHE, Yves FALVET, Georges GUARDIA Adjoints.
Mesdames et Messieurs Vincenzo ROMANO, Christine KOHLER, Bernard CONTON, Virginie LEMAIRE, Robert RIFFAUD, Conseillers municipaux.

Absents :
Mme Marie-Hélène GUEROULT-MUNOZ, absente excusée
M. Jean Fred REILHAC
M. Daniel AVAZERI
M. André JIMENEZ
M. Augustin FERRER
Mme Réjane THIBON-SAHONET
Mme Christiane PIANETTI
Mme Christine LOPES
Mme Rachel GIOANA, excusée
M. Kadi BEN ABDESLEM, excusé
M. Pierre CAMPA, absent excusé
Mme Mauricette AYBAR
M. Olivier CASTANY
Mme Marie-Antoinette TAULERE, excusée

Pouvoirs :
Mme Rachel GIOANA donne procuration à Mme Marie CABRERA
M. Kadi BEN ABDESLEM donne procuration à Mme Christine AURICHE
Mme Marie-Antoinette TAULERE donne procuration à M. Georges MENCION

Monsieur Vincenzo ROMANO est désigné Secrétaire de séance.

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.



POINT 1	Approbation du Compte de Gestion 2019 dressé par le Comptable de la Trésorerie d'Elne – Budget de la Commune	2020-010
----------------	---	-----------------

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable de la Trésorerie d'Elne accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Comptable de la Trésorerie d'Elne ont repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable de la Trésorerie d'Elne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 2	Approbation du Compte de Gestion 2019 dressé par le Comptable de la Trésorerie d'Elne – Budget lotissement communal "Le Balcon des Albères"	2020-011
----------------	--	----------

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable de la Trésorerie d'Elne accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Comptable de la Trésorerie d'Elne ont repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable de la Trésorerie d'Elne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 3	Approbation du Compte de Gestion 2019 dressé par le Comptable de la Trésorerie d'Elne – Budget lotissement communal "Cami de Belrich"	2020-012
----------------	--	----------

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Comptables de la Trésorerie d'Elne accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal à l'unanimité** :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable de la Trésorerie d'Elne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 4	Election du Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs de l'exercice 2019	2020-013
----------------	---	----------

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** Madame Marie CABRERA élue pour assurer la Présidence de l'Assemblée pendant l'adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2019 de la Commune, du budget du lotissement communal « Le Balcon des Albères » et du budget du lotissement communal "Cami de Belrich".

POINT 5	Vote du Compte Administratif 2019 – Budget de la Commune	2020-014
----------------	---	----------

Sous la présidence de Madame Marie CABRERA, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de + 424 305,55 € ;
- La section d'investissement faire apparaître un excédent de clôture d'un montant de + 198 369,65 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultat	0,00	158 370,21	0,00	71 832,51	0,00	230 202,72
Opérations de l'exercice	3 106 735,05	3 372 670,39	2 066 786,24	2 193 323,38	5 173 521,29	5 565 993,77
TOTAUX	3 106 735,05	3 531 040,60	2 066 786,24	2 265 155,89	5 173 521,29	5 796 196,49
Résultat de clôture	0,00	424 305,55	0,00	198 369,65	0,00	622 675,20
TOTAUX CUMULES	0,00	424 305,55	0,00	198 369,65	0,00	622 675,20

Hors de la présence de Monsieur Serge SOUBIELLE, Maire,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2019 du budget commune ;

Considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur de la Commune ;

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2019 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Communal 2019 ;
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DÉCLARE** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2019.

POINT 6	Vote du Compte Administratif 2019 – Budget lotissement communal "le Balcon des Albères"	2020-015
----------------	--	----------

Sous la présidence de Madame Marie CABRERA, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget lotissement communal « Le Balcon des Albères » 2019 qui s'établit ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de + 558 756.69 €
- La section d'investissement faire apparaître un déficit de clôture d'un montant de – 558 707.49 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultat	0,00	548 153,88	408 707,49	0,00	408 707,49	548 153,88
Opérations de l'exercice	240 356,25	250 959,06	150 000,00	0,00	390 356,25	250 959,06
TOTAUX	240 356,25	799 112,94	558 707,49	0,00	799 063,74	799 112,94
Résultat de clôture	0,00	558 756,69	0,00	-558 707,49	0,00	49,20
TOTAUX CUMULES	0,00	558 756,69	0,00	-558 707,49	0,00	49,20
RESULTAT DEFINITIFS	0,00	558 756,69	0,00	-558 707,49	0,00	49,20

Hors de la présence de Monsieur Serge SOUBIELLE, Maire,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2019 du budget lotissement communal « Le Balcon des Albères » ;

Considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur de la Commune ;

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2019 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget lotissement communal « Le Balcon des Albères » 2019.
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DÉCLARE** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2019.

POINT 7	Vote du Compte Administratif 2019 – Budget lotissement communal "Cami de Belrich"	2020-016
----------------	--	----------

Sous la présidence de Madame Marie CABRERA, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget lotissement communal « Cami de Belrich » 2019 qui s'établit ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de clôture d'un montant de - 4 914,00 €
- La section d'investissement faire apparaître un résultat de clôture de 0.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	4 914,00	0,00	0,00	0,00	4 914,00	0,00
TOTAUX	4 914,00	0,00	0,00	0,00	4 914,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	-4 914,00	0,00	0,00	0,00	-4 914,00
TOTAUX CUMULES	0,00	-4 914,00	0,00	0,00	0,00	-4 914,00
RESULTAT DEFINITIFS	0,00	-4 914,00	0,00	0,00	0,00	-4 914,00

Hors de la présence de Monsieur Serge SOUBIELLE, Maire,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2019 du budget lotissement communal « Cami de Belrich » ;

Considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur de la Commune ;

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2019 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget lotissement communal « Cami de Belrich » 2019.
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DÉCLARE** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 10.

Bages, le 17 juin 2020

Le Maire,



Serge SOUBIELLE